



Assignation au tribunal par mon ancienne banque, QUE FAIRE????

Par **olh9514**, le **26/03/2009** à **16:01**

bonjour, j'ai eu mardi 24/03/09 en main propre par un huissier une assignation au tribunal(avec des fautes d orthographes et mon prénom change au cours de la lettre ! si ca ne m avait pas été remis par un huissier, j'aurai cru à une farce). en effet , mon ancienne banque me traîne en justice pour ma dette soit un total de plus de 12000 euro. dans cette dette, il y a un découvert bancaire qui était autorisé à 800 euro mais qui est monté à plus de 3000 euro(frais bancaires + interets...). g fait un credit revolving dans cette meme banque en 2005 d un montant de 2800 euro. en 2006, mon banquier me propose de racheter ce pret et mon découvert du moment avec une tresorerie en + d un montant de 6000 euro au total. j'ai oublié de préciser que le revolving fonctionne avec ce qu'ils appellent "mouvements reflexe" c'est à dire que lorsque je suis à découvert l'argent de la reserve va directement sur mon ccp pour combler le découvert. donc je fais ce pret de 6000 euro et ils se remboursent le credit revolving. quelques mois plus tard je suis à découvert et je m'aperçois que le revolving est encore actif malgré le rachat qui m'endettait déjà à plus de 30%. mon conseiller tombe malade en parallele et je n'ai plus d'interlocuteurs concernant mes problemes d'argent. ainsi ils m'envoient des courriers ordinaires(payants 22 euro la lettre). je demande donc un rdv avec quelqu'un de la banque pour trouver une solution et on me dit que mon dossier a été transmis au recouvrement amiable et que la banque n'a plus rien à voir avec moi et que ce service prendra contact avec moi!! le mois passe et je vais à la banque pour leur payer mon credit (200 euro) et on me repond que tant que mon compte est débiteur je ne peux pas payer mon pret. je repars donc avec mes sous stupefaite!! et j'ecris un courrier au service recouvrement amiable en recommandé leur demandant des explications mais je n'ai reçu aucunes réponses de leur part. 3 mois plus tard je passe au service contentieux et on s'arrange pour que je verse 120 euro / mois pendant 3 mois en esperant que ma situation evolue. c'est les vacances et hop je change d'interlocuteur qui veut lui plus d'argent malgré mes problemes financiers .Voilà je dois me rendre au tribunal fin avril et je compte bien y aller en expliquant

ma situation et faire part de ma bonne foi de paiements malgré des retards. Puis je expliquer tout cela au juge? DOIS JE FAIRE UNE REPONSE AVEC LES PIECES (soit la preuve de mon recommandé ou on m a refusé de prendre mon argent!) ET LUI TRANSMETTRE AVANT DE COMPARAITRE?. Que puis je demander au juge? puis je esperer un etalement de ma dette et sur combien de temps? aussi puis je lui demander de revoir les frais et les interets qui m ont été inculqués? Dans l'attente de vos réponses, je vous remercie de m'avoir lu. J AI VRAIMENT TRES PEUR D ETRE FACE A UN JUGE ET UN AVOCAT CONTRE MOI. JE ME DEMANDE VRAIMENT COMMENT CELA VA SE PASSER.J AI L IMPRESSION D AVOIR COMMIS UN CRIME. Hier g beaucoup pleurer et penser à la mort, aujourd hui je pense a mes enfants et faut vraiment que je m en sorte pour eux. MERCI MERCI MERCI

Par **olh9514**, le **28/03/2009** à **18:47**

IL N Y A VRAIMENT PERSONNE POUR M AIDER???????????????